



**Rapport de la commission de validation des élections
au Grand Conseil
à l'appui
d'un projet de décret portant validation des élections
du Grand Conseil et du Conseil d'État**

(Du 2 mai 2025)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

1. INTRODUCTION

Élue par le bureau provisoire aux termes de l'article 118 de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC), notre commission est formée de treize membres, parmi lesquel-le-s tous les partis sont représentés.

Les membres désigné-e-s sont les suivant-e-s : M^{mes} et MM. Quentin Di Meo (président), Damien Humbert-Droz, Baptiste Hunkeler, Manon Freitag, Brigitte Leitenberg, Claudine Geiser, Romain Dubois, Fabienne Robert-Nicoud, Diane Skartsounis, Christine Ammann Tschopp, Cédric Dupraz, Sarah Blum et Jean-Pierre Brechbühler.

La commission a siégé le 28 avril 2025 en présence de M^{me} Séverine Despland, chancelière d'État, et de M. Steven Russo, chargé des droits politiques.

Elle a été soutenue dans ses travaux par M^{me} Sandrine Wavre, assistante parlementaire.

2. RAPPORT DE LA CHANCELLERIE

Le rapport suivant a été transmis aux membres de la commission :

**Rapport de la chancellerie d'État
concernant les élections cantonales des 23 mars et 13 avril 2025**

I. Généralités

D'une manière générale, les élections cantonales se sont déroulées avec succès sur les plans organisationnel, technique et informatique.

II. Élaboration, impression et expédition du matériel de vote

L'étape de l'élaboration, de l'impression et de l'expédition du matériel de vote reste toujours extrêmement délicate. En effet, à cette occasion, les sensibilités sont vives et toute enveloppe défectueuse peut susciter, selon la personne qui l'a reçue, des réactions parfois démesurées.

En l'occurrence, malgré des délais très courts et la complexité de la confection du carnet pour l'élection du Grand Conseil (format A4, papier plus fin, perforation dans le pli), les trois imprimeries neuchâteloises mandatées (une par document, soit carnet Conseil d'État, carnet Grand Conseil et brochure d'information) ont fourni un travail de qualité. En effet, la chancellerie d'État n'a fait l'objet d'aucune annonce de matériel défectueux sur un peu plus de 139'000 envois.

Dans tous les cas, pour parer à une telle éventualité, un sommaire du contenu des carnets est toujours imprimé en deuxième page.

La mise sous pli au Centre éditique de l'État de Neuchâtel s'est aussi parfaitement déroulée grâce à un important dispositif mis en place pour faire face aux difficultés de cette opération.

III. Tests et préparation en collaboration avec les communes

En plus des tests ordinaires menés sur l'outil de gestion du dépouillement, de calcul et de publication des résultats (SyVotE), deux tests à grande échelle ont été réalisés avec l'ensemble des communes durant le mois d'octobre 2024, ainsi que durant la semaine précédant le scrutin. Le premier test a consisté à vérifier le traitement de masse des bulletins afin de confirmer que la numérisation de ces derniers ne posait pas de problème. Quant au second, il s'est focalisé sur le comptage d'un échantillon de bulletins, permettant, d'une part, aux communes de tester à nouveau le système juste avant le jour du scrutin et, d'autre part, à la chancellerie d'État, d'effectuer un calcul des résultats de bout en bout.

Par ailleurs, comme à l'accoutumée, la chancellerie d'État a organisé une séance d'information à l'attention de l'ensemble des communes dans le but d'explicitier ses instructions écrites et de répondre aux questions des personnes conviées, soit les chancelières et chanceliers, administratrices et administrateurs communaux et les responsables communaux de l'organisation des scrutins.

IV. Opérations de vote

Les opérations de vote par correspondance et à l'urne n'appellent pas de remarques particulières.

V. Résultats de l'élection du Grand Conseil

Le nombre d'électrices et d'électeurs inscrits était de 139'135. La participation a été de 31,61%. Ce taux est quasi identique à 2021 (31,70%) et inférieur à 2017 (33,34%).

Le procès-verbal indique que 42'572 électrices et électeurs ont voté valablement, le nombre de bulletins blancs s'élevant à 233, ce qui correspond à un taux de 0,53% (0,50% en 2021) et celui des bulletins nuls à 1'175, soit 2,67% (2,22% en 2021).

La répartition des sièges est la suivante :

Listes	Sièges
Parti libéral-radical neuchâtelois (PLRN)	30

<i>Parti socialiste neuchâtelois (PSN)</i>	27
<i>Parti ouvrier et populaire (POP)</i>	8
<i>Les Vert-e-s neuchâtelois-e-s</i>	15
<i>solidaritéS</i>	0
<i>Union démocratique du centre Neuchâtel (UDC)</i>	12
<i>Le Centre</i>	3
<i>Parti Vert'Libéral (PVL)</i>	5
<i>Modernokratie (Assemblée populaire)</i>	0
<i>Parti fédéraliste européen (PFE)</i>	0
<i>Union démocratique fédérale (UDF)</i>	0

Le procès-verbal pour l'élection du Grand Conseil, ainsi que les résultats publiés dans la Feuille officielle n° 13 du vendredi 28 mars 2025 sont à disposition.

VI. Résultats de l'élection du Conseil d'État – 1^{er} tour

Le nombre d'électrices et d'électeurs inscrits était de 139'135. La participation a été de 31,89%. Ce taux est très légèrement inférieur à 2021 (32,09%) et plus fortement à 2017 (34,17%). Le nombre de bulletins valables s'est élevé à 43'759, les bulletins blancs étaient au nombre de 182, ce qui correspond à un taux de 0,41% (0,41% en 2021) et on enregistrait 436 bulletins nuls, soit 0,98% (0,82% en 2021). La majorité absolue était de 21'880 voix.

Ont été élu-e-s :

<i>Candidat-e-s</i>	<i>Listes</i>	<i>Suffrages</i>
<i>Mairy Frédéric</i>	<i>Gauche unie, Parti socialiste neuchâtelois (PSN)</i>	23'983
<i>Nater Florence</i>	<i>Gauche unie, Parti socialiste neuchâtelois (PSN)</i>	23'405

Ont obtenu des suffrages :

<i>Candidat-e-s</i>	<i>Listes</i>	<i>Suffrages</i>
<i>Favre Laurent</i>	<i>L'Alliance neuchâteloise, Parti libéral-radical neuchâtelois (PLRN)</i>	21'327
<i>Vara Céline</i>	<i>Gauche unie, Les Vert-e-s neuchâtelois-e-s</i>	20'622
<i>Graf Crystel</i>	<i>L'Alliance neuchâteloise, Parti libéral-radical neuchâtelois (PLRN)</i>	20'009
<i>Blum Sarah</i>	<i>Gauche Unie, Parti ouvrier et populaire (POP)</i>	19'447
<i>Ammann Tschopp Christine</i>	<i>Gauche Unie, Les Vert-e-s neuchâtelois-e-s</i>	18'816
<i>Di Meo Quentin</i>	<i>L'Alliance neuchâteloise, Parti libéral-radical neuchâtelois (PLRN)</i>	17'406

<i>Brechbühler Thierry</i>	<i>L'Alliance neuchâteloise, Union démocratique du centre (UDC)</i>	16'557
<i>Freitag Manon</i>	<i>L'Alliance neuchâteloise, Le Centre</i>	16'512
<i>Rognon Maxime</i>	<i>Parti Vert'Libéral (PVL)</i>	2'376
<i>Muriset Jessica</i>	<i>Parti Vert'Libéral (PVL)</i>	1'900
<i>Cario Grégoire</i>	<i>Simplement Aider</i>	1'167
<i>Wroblevski Thomas</i>	<i>Modernokratie (Droit de veto populaire)</i>	398
<i>Rickli Gaëtan</i>	<i>Modernokratie (Droit de veto populaire)</i>	361
<i>Esposito Fabio</i>	<i>Modernokratie (Droit de veto populaire)</i>	306
<i>Bongiovanni Nolan</i>	<i>Modernokratie (Droit de veto populaire)</i>	295
<i>Bongiovanni Yann</i>	<i>Modernokratie (Droit de veto populaire)</i>	290
<i>Pieren Jean-Luc</i>	<i>Parti fédéraliste européen (PFE)</i>	223

Deux candidat-e-s ont obtenu la majorité absolue et ont donc été élu-e-s au premier tour. Le Conseil d'État a ainsi adopté, le dimanche 23 mars 2025, un arrêté de convocation des électrices et électeurs pour un second tour de scrutin le 13 avril 2025, pour les trois sièges restant à repourvoir.

Le procès-verbal pour le premier tour de l'élection du Conseil d'État, ainsi que les résultats publiés dans la Feuille officielle n° 13 du vendredi 28 mars 2025 sont à disposition.

VII. Bureaux de dépouillement

Les travaux des bureaux de dépouillement n'appellent guère de commentaires. 11 communes (Boudry, Cortaillod, Milvignes, La Chau-de-Fonds, La Grande Béroche, Laténa, Le Landeron, Le Locle, Neuchâtel, Val-de-Ruz et Val-de-Travers) sur 24 ont choisi de numériser les bulletins.

À relever que les travaux préparatoires ont débuté dans les villes entre 5h30 et 6h00, ceci afin de pouvoir commencer la saisie des bulletins dès 7h30 avec le personnel du bureau de dépouillement. Ces efforts ont permis de publier les résultats de l'élection du Conseil d'État à 16h00 et ceux de l'élection du Grand Conseil à 20h15.

VIII. Contrôle et publication des résultats

Dès le 24 mars 2025, la chancellerie d'État a entrepris l'examen et le contrôle des procès-verbaux des bureaux de vote et de dépouillement. Les communes ont rempli leur tâche très consciencieusement, puisqu'aucune erreur n'a été détectée.

Les résultats de l'élection du Grand Conseil et du premier tour de l'élection du Conseil d'État ont ainsi été publiés dans la Feuille officielle n° 13 du vendredi 28 mars 2025.

IX. Résultats de l'élection du Conseil d'État – Second tour

Considérant que le nombre de candidatures proposé pour le second tour était égal au nombre des sièges à repourvoir, l'arrêté de convocation des électrices et électeurs, du 23 mars 2025, pour l'élection de trois membres au Conseil d'État – Second tour de scrutin le 13 avril 2025 a été rapporté.

Ainsi, ont été proclamés élus tacitement pour la législature 2025-2029 M. Laurent Favre ainsi que M^{mes} Céline Vara et Crystal Graf.

X. Recours

Aucun recours ou réclamation n'a été déposé à la chancellerie d'État.

XI. Transparence du financement des partis politiques

Dès le 1^{er} janvier 2015, les partis politiques qui déposent des listes de candidatures pour des élections cantonales doivent annoncer à la chancellerie d'État les dons ou les promesses de dons de 5'000 francs et plus qu'ils reçoivent, au plus tard trois semaines avant le jour de l'élection.

Les Vert-e-s neuchâtelois-e-s ont annoncé avoir reçu un don de 10'000 francs de M^{me} Carmita Burkard, à Neuchâtel. Quant à l'Union démocratique du centre, elle a déclaré avoir reçu un don de 10'000 francs du Groupe Von Arx SA, à Peseux.

Ces annonces ont été publiées dans la Feuille officielle n° 11 du 14 mars 2025. Un complément a encore été publié dans la Feuille officielle n° 12 du 21 mars 2025.

XII. Conclusion

Nous terminerons ce rapport en exprimant notre grande satisfaction suite au bon déroulement de ce scrutin et en profitant de l'occasion pour remercier vivement toutes les personnes qui se sont investies dans son organisation.

Neuchâtel, le 16 avril 2025

*La chancelière d'État,
Séverine Despland*

3. DISCUSSION

La chancellerie d'État a informé la commission que le processus électoral s'est déroulé de manière très satisfaisante. Aucun incident n'a été signalé, et aucun retour de la population concernant du matériel de vote défectueux n'a été enregistré.

Le dépouillement s'est effectué sans difficulté dans l'ensemble des communes, notamment grâce aux tests menés dès le second semestre 2024. Environ la moitié des communes numérise désormais les bulletins de vote, ce qui simplifie considérablement les opérations de dépouillement et de contrôle. Les communes de plus petite taille continuent, quant à elles, de saisir manuellement les données dans l'application prévue à cet effet.

La chancellerie d'État a également relevé que le taux de participation est resté stable par rapport au scrutin de 2021, mais demeure inférieur à celui de 2017. En dépit de la modification législative concernant le double bulletin, 786 des 1'175 bulletins nuls sont dus à l'utilisation de bulletins multiples par les électrices et électeurs.

Pour conclure sa présentation, la chancellerie d'État a exprimé sa reconnaissance envers les imprimeries et l'ensemble des actrices et acteurs ayant contribué au bon déroulement de ces élections.

Débats

Plusieurs député-e-s ont exprimé leur préoccupation face au nombre encore élevé de bulletins nuls et ont évoqué diverses pistes pour limiter ces erreurs. L'une des suggestions consistait à différencier davantage les enveloppes destinées à l'élection au Grand Conseil et à celle au Conseil d'État, par l'usage de couleurs ou de formats distincts (par exemple, rectangulaire et carré). Il a été relevé que les enveloppes sont actuellement de couleurs légèrement différentes (gris clair et blanc), mais que cette distinction reste peu perceptible et peut prêter à confusion, selon certain-e-s député-e-s.

En réponse, la chancellerie d'État a rappelé que toute inversion des bulletins entre les enveloppes conduit à l'annulation du vote, en raison des méthodes de dépouillement automatisé et du risque d'un double vote pour le Conseil d'État ou pour le Grand Conseil. Une exception est toutefois admise lorsque les deux bulletins (Conseil d'État et Grand Conseil) se trouvent dans une seule et même enveloppe : dans ce cas, seul le bulletin correspondant à l'enveloppe est pris en compte (par exemple, le bulletin pour le Grand Conseil placé dans l'enveloppe du Grand Conseil), tandis que l'autre est écarté. Quant à la différenciation des formats, elle engendrerait des coûts et des complications importantes lors de la mise sous pli, déjà particulièrement longue et délicate.

Certain-e-s député-e-s se sont également demandé si la réforme sur le double bulletin, largement acceptée en son temps, avait effectivement permis de réduire les erreurs, ou si le nombre de noms excédentaires sur les bulletins nuls restait supérieur ou inférieur à celui des doubles bulletins. Il a été répondu que des comparaisons chiffrées devraient être menées pour évaluer précisément l'impact et la pertinence de cette réforme. Il a également été relevé qu'une seule élection ne permet peut-être pas encore de tirer des conclusions définitives quant à sa pertinence.

Par ailleurs, d'autres député-e-s ont interrogé la chancellerie d'État sur la possibilité de permettre aux électrices et électeurs d'imprimer eux-mêmes leurs bulletins, en s'inspirant notamment d'outils comme Smartvote, qui pourraient générer automatiquement une liste de 100 candidat-e-s dont les idées sont les plus proches des leurs. Si l'idée a été jugée intéressante et innovante, elle a toutefois été considérée comme difficilement réalisable à ce stade. En effet, les scanners utilisés actuellement dans les communes sont calibrés pour des papiers spécifiques. L'utilisation de papiers différents entraînerait une détection automatique comme « bulletin modifié », nécessitant un contrôle manuel systématique et compliquant fortement le processus de dépouillement.

Un échange a également porté sur les horaires de publication des résultats. Il a été précisé que si l'ensemble des résultats (y compris la répartition des sièges) avaient été publiés en une seule fois en 2021, ils le sont désormais en deux temps : d'abord la répartition des sièges, puis les résultats nominatifs.

En ce qui concerne le dépôt de bulletins au guichet le dimanche, la chancellerie d'État a rappelé que seuls les votes déposés avant 10h00 peuvent être considérés comme valables par correspondance. Passé ce délai, le vote doit se faire en personne. Aucun incident particulier n'a été signalé à ce sujet.

Pour conclure, la commission a reconnu qu'il n'existe pas de solution miracle à ces problématiques. Elle a toutefois salué l'engagement de la commission Démocratie

cantonale, chargée de poursuivre la réflexion. Elle tient également à remercier et féliciter toutes les personnes ayant œuvré au bon déroulement de ces élections.

4. CONCLUSIONS

Vote final

À l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'adopter le projet de décret ci-après.

Le présent rapport a été adopté par voie électronique.

Préavis sur le traitement du projet (art. 272ss OGC)

Sans opposition, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet soit traité par le Grand Conseil en débat libre.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 2 mai 2025

Au nom de la commission de validation des élections :

Le président,
Q. DI MEO

La rapporteure,
M. FREITAG

Décret
portant validation des élections du Grand Conseil et du Conseil d'État

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,
sur la proposition de la commission de validation des élections, du 2 mai 2025,
décète :

Article unique L'élection du Grand Conseil du 23 mars 2025 ainsi que l'élection du Conseil d'État des 23 mars et 13 avril 2025 sont validées.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :

Le président, Le secrétaire général,